



## ENCADR'FLASH

## BILAN PRE 2023

Le 12 juin 2023 avait lieu la pluri-syndicale relatif au bilan de la PRE pour l'année 2023.

La CFE-CGC Groupe RATP tient à souligner que :

- L'**intégralité des enveloppes** AM et cadres a été **utilisée**.
- Le **nombre de bénéficiaires** est **bien supérieur** à ce que prévoyait la RDCE.
- Les **moyennes d'avancement** sont **significatives**.
- La **parité** a bien été **respectée** pour les AM et les cadres.

|        |            | Utilisation enveloppe | Bénéficiaires d'un avancement       | Moyenne avancement      |
|--------|------------|-----------------------|-------------------------------------|-------------------------|
| AM     | Avancement | 100,3%                | <b>73%</b><br>(81% avec un échelon) | 3,2%                    |
|        | PR         | 100,1%                |                                     | soit <b>118€ / mois</b> |
| Cadres | Avancement | 99,9%                 | <b>82%</b>                          | 4%                      |
|        | PR         | 99,8%                 |                                     | soit <b>198€ / mois</b> |

**Point d'attention pour 2024 :**

La CFE-CGC Groupe RATP a attiré l'attention sur les coefficients importants des catégories AM et cadres et l'ancienneté dans l'entreprise (+ de 36 ans) afin que ces salariés ne soient pas lésés dans le cadre de leur avancement. Les parcours, et l'expérience, se doivent d'être valorisés.

**Pour 2024, notre OSR a d'ores et déjà sollicité une utilisation complète des enveloppes !**

### Bilan Prime de résultat

- L'enveloppe de la prime de résultat a été réévaluée à 2,68%, initialement prévue à 2,35%, ce qui ne correspondait pas à l'engagement initial avec les organisations syndicales signataires.
- Pour les AM, 76% ont bénéficié d'une prime de résultat comprise entre 350 € et 900 €. 10% ont bénéficié d'une prime supérieure à 900 €.
- Pour les cadres, 26% ont obtenu une prime comprise entre 1350 € et 1800 €, et environ 44% ont bénéficié d'un montant supérieur à 1800 €.

La CFE-CGC Groupe RATP précise que le montant de ces primes de résultats ne permet pas une grande attractivité ni une fidélisation des populations encadrantes ! La **note de cadrage non négociée avec notre organisation syndicale** met en exergue des montants insuffisants qu'il conviendra de renégocier en 2024.